

<https://enseignants.se-unsa.org/Infolettre-AESH-du-22-octobre-2021>



Infolettre AESH du 22 octobre 2021

- Nos publications - Lettres catégorielles - Mon info AESH -

Date de mise en ligne : lundi 25 octobre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Nouvelle rémunération : étape 1 terminée ou presque...

Grâce au SE-Unsa, une nouvelle grille de rémunération améliorée est entrée en vigueur le 1er septembre 2021.

C'est une première étape pour la reconnaissance de votre métier d'AESH.

Avant de vous verser votre nouvelle rémunération, l'administration devait vous classer dans la nouvelle grille.

Selon le calendrier, l'étape 1 est maintenant terminée ou presque...

Vous avez été classé-e et informé-e de votre classement.

L'avez-vous vérifié avec l'estimation du SE-Unsa ?

Si vous ne l'avez pas encore fait, le SE-Unsa vous accompagne pour faire valoir vos droits. Afin de vous apporter des informations personnalisées et estimer les impacts de ce classement sur votre salaire, remplissez notre formulaire [J'estime ma nouvelle rémunération avec le SE-Unsa](#).

[J'estime ma nouvelle rémunération avec le SE-Unsa](#)

Et maintenant que se passe-t-il ?

En théorie, vous auriez dû avoir signé et retourné votre avenant à l'administration pour que votre nouvelle rémunération soit effective sur votre fiche de paie de novembre.

Si ce n'est pas le cas (avenant non reçu ou non retourné), pas de panique, contactez [le SE-Unsa](#).

Tout retard dans le calendrier entraînera un retard de mise en paiement de votre nouvelle rémunération (vous continuerez à être rémunéré-e selon votre ancien indice). Attention, votre avenant vous a été ou vous sera envoyé par mail, sur votre messagerie professionnelle.

En cas de difficultés, [le SE-Unsa](#) peut vous aider.